



Rectorat

Direction
des examens et concours

DEC/1

Bureau concours et
examens du 1^{er} degré

Affaire suivie par

Département du Bas-Rhin :
Sindy Recht
Téléphone
03 88 23 35 76
Fax
03 88 23 38 02
Mél.
sindy.recht
@ac-strasbourg.fr

Département du Haut-Rhin :
Cathie Welsch
Téléphone
03 88 23 34 60
Fax
03 88 23 38 02
Mél.
cathie.welsch
@ac-strasbourg.fr

Référence :
DEC1/201/CIR.2017

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 25 OCT. 2017

La Rectrice

à

Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale
chargées de l'adaptation scolaire et de la scolarisation
des élèves en situation de handicap,
Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription du premier
degré,
Pour suite à donner ;

Madame et monsieur les responsables de la formation à
l'examen de l'ESPE de l'académie de Strasbourg et de
l'INS HEA,
Pour information.

**Objet : Circulaire rectorale relative à l'ouverture du certificat d'aptitude professionnelle
pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en
situation de handicap (CAPA-SH) dans l'académie de Strasbourg - Session 2018**

Références :

- décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 modifié créant l'examen du CAPA-SH ;
- arrêté ministériel du 5 janvier 2004 modifié portant organisation de l'examen du CAPA-SH.

Conditions d'inscription :

L'examen du CAPA-SH est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi
qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat
rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

Calendrier :

L'organisation du certificat cité en objet est fixée, dans l'académie de Strasbourg, selon le
calendrier ci-après :

- ouverture du registre des inscriptions :

Le registre des inscriptions est ouvert du 13 novembre 2017 au 11 décembre 2017 inclus.

Le dossier d'inscription à l'examen devra être soit :

- demandé, par téléphone ou par courriel, aux gestionnaires de l'examen dont vous trouverez les coordonnées à la marge du présent document, soit

- retiré, à l'adresse indiquée ci-dessous :

Rectorat de Strasbourg
Direction des examens et concours
DEC/1 – Bureau 201
6 rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG cedex 9.

Le dossier d'inscription complété devra être envoyé ou déposé, à l'adresse indiquée ci-dessus, le 11 décembre 2017 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Passé ce délai, toute candidature sera automatiquement rejetée.

- dépôt du mémoire professionnel :

Le mémoire professionnel devra être déposé ou envoyé en 4 exemplaires le 19 mars 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat de Strasbourg
Direction des examens et concours
DEC/1 – Bureau 201
6 rue de la Toussaint
67975 STRASBOURG cedex 9.

- déroulement des épreuves :

Les épreuves de l'examen se dérouleront à partir du mois d'**avril 2018**.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir veiller à ce que cette circulaire soit portée à la connaissance des personnels concernés et placés sous votre autorité.


Sophie Béjean
Rectrice de l'academie de Strasbourg
Chancelière des universités d'Alsace